



**OPFERHILFE**  
**CENTRE LAVI**  
BERN • BERNE

Rapport annuel 2018

# TABLE DES MATIÈRES

Rapport des centres de consultation	03
<i>Les choses se passent rarement comme on le prévoit!</i>	
<i>Le domaine virtuel est aussi réel</i>	
Projets internes et externes	05
Relations publiques	06
Formation continue	06
Remerciements	07
Données statistiques 2018	08
Collaboratrices et collaborateurs des centres de consultation	11
Fondation Operhilfe Berne	12
<i>Rapport du président</i>	
<i>Conseil de fondation</i>	
Compte d'exploitation et bilan	13
Dons	15

## Centre de consultation LAVI Bienne

Rue de l'Argent 4

CH-2502 Bienne

T 032 322 56 33

M sav@centrelavi-bienne.ch

W www.centrelavi-bienne.ch

## Centre de consultation LAVI Berne

Seftigenstrasse 41

CH-3007 Bern

T 031 370 30 70

M beratungsstelle@opferhilfe-bern.ch

W www.opferhilfe-bern.ch

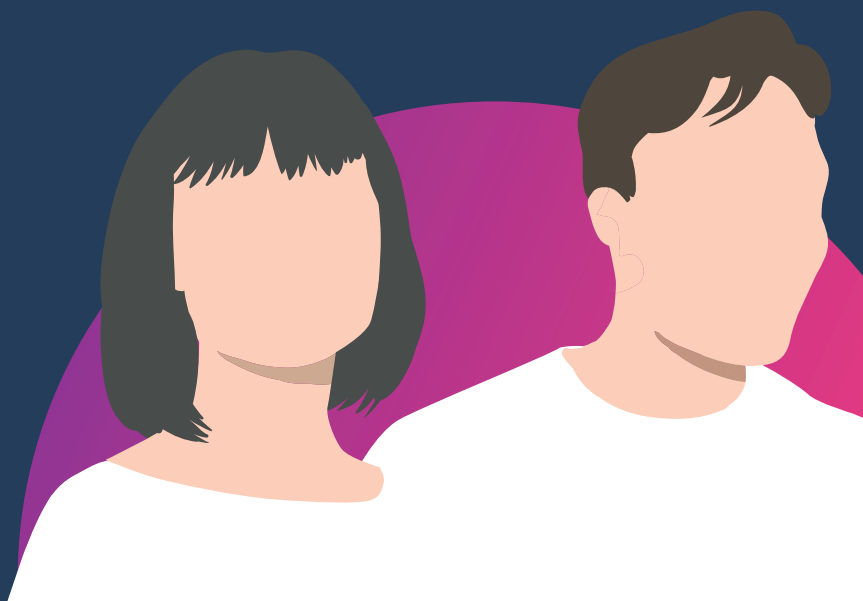
## Fondation Opferhilfe Berne

Seftigenstrasse 41

CH-3007 Bern

T 031 370 30 70

F 031 370 30 71



# RAPPORT DES CENTRES DE CONSULTATION

## Les choses se passent rarement comme on le prévoit!

Cette maxime s'est pleinement vérifiée en 2018. Nous avons de nombreux projets pour cette année: mise en réseau des régions périphériques, mise en œuvre de la nouvelle identité d'entreprise et développement de notre offre de conseil en ligne. Mais les choses allaient être différentes. Sur les deux sites, à Berne et à Bienne, nous avons dû quitter nos bureaux en raison de travaux de construction et déménager provisoirement dans d'autres locaux. Nous avons tous été contraints de nous réorganiser au quotidien, avons été confrontés à des défis et avons dû faire preuve d'une grande flexibilité. Notre objectif premier était de continuer à offrir notre activité de base, soit le conseil et l'encadrement de personnes, en veillant à la qualité de nos prestations malgré les conditions difficiles. Les autres projets ont donc, pour la plupart, dû être reportés.

En octobre, les travaux étaient enfin terminés et nous avons pu retourner sur notre site d'origine à Berne. Du fait que des locaux plus grands qui correspondaient mieux à nos besoins s'étaient libérés un étage plus haut, nous avons pu emménager dans ces nouveaux espaces. Nous avons ainsi été récompensés pour les contraintes des derniers mois.

Les bureaux de Bienne seront prêts début 2019 seulement. D'ici là, il faudra se contenter de la solution provisoire. Là aussi, l'objectif premier est d'offrir le meilleur soutien possible aux personnes qui viennent nous consulter.

Malgré les conditions difficiles, nous avons jugé important de ne pas négliger le travail de relations publiques et l'organisation de cours de formation. Nous avons ainsi à nouveau eu l'occasion de présenter l'aide aux victimes dans plusieurs réunions de district de la police cantonale et d'attirer l'attention sur les besoins, les craintes et les espoirs des personnes touchées par des infractions. En collaboration avec des partenaires, nous avons en outre organisé plusieurs colloques, toujours dans le but de sensibiliser les participants à nos

thèmes. Nous avons également pu transmettre nos connaissances et notre expérience dans des écoles ainsi qu'aux employés de boîtes de nuit.

La transmission d'informations est très importante pour nous. Nous sommes convaincus qu'elle profite aux personnes touchées par la violence, leur permettant notamment de bénéficier d'un soutien et d'un encadrement professionnels plus rapidement.

En 2018, 1'890 personnes ont bénéficié de nos prestations au sens de la loi sur l'aide aux victimes. Aux 735 dossiers déjà en cours de traitement se sont ajoutés 1'155 nouveaux dossiers.

En tant que service chargé de l'aide aux victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux, nous avons pu soutenir, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, un nombre important de personnes concernées dans le travail d'assimilation des faits. Nous avons notamment aidé ces personnes à présenter avant la date d'échéance du 31 mars 2018 leur demande pour l'obtention d'une contribution de solidarité. Après cette date, notre tâche consistait essentiellement à remettre aux personnes concernées les pièces recueillies qui composent leur dossier. Le contenu de ces dossiers est souvent très traumatisant et il a fallu un haut degré d'empathie et d'intuition de notre part pour le communiquer aux personnes concernées.

Au cours de l'année 2018, 262 personnes concernées par les anciennes mesures de coercition à des fins d'assistance se sont adressées aux centres de consultation de Berne et de Bienne, faisant passer le nombre de dossiers traités dans ce domaine à un total de 1'193.

Le conseil aux personnes est au cœur de notre activité et nous donnons le meilleur de nous-mêmes pour trouver les solutions les plus appropriées.

## Le domaine virtuel est aussi réel

L'espace virtuel est le reflet du monde réel. Une grande partie de ce qui se passe dans la rue, à la maison ou à l'école se déroule aussi sur Internet. On achète des vêtements, on rencontre des gens dans des chats ou des forums et on échange sur les médias sociaux. Comme dans la vie réelle, il y a des actions dans l'espace virtuel qui sont éthiquement et moralement blâmables et des actions qui sont condamnables par la loi. L'aide aux victimes est confrontée à des actes de **mobbing**, de **stalking** et de harcèlement sexuel.

Stefan est moqué, rejeté et boycotté par ses collègues sur son lieu de travail. Sa performance se détériore de plus en plus et il est de plus en plus souvent malade. Lorsque sa supérieure lui en parle, elle apprend qu'il est victime de **mobbing**. Après son intervention, la situation s'améliore. Un collègue ne laisse cependant pas Stefan en paix. Il publie sur Internet des photomontages mettant Stefan en scène, photomontages que d'autres copient et diffusent. Ces images sont visionnées par beaucoup de gens en très peu de temps. Stefan peut difficilement se défendre contre ce **cybermobbing** et ni lui ni l'auteur de ces actes ne peut contrôler ce qui se passe avec ces images.

Hans et Stefan sont amoureux. Quand ils ne se voient pas, ils s'envoient des photos l'un de l'autre par le truchement de leur téléphone portable. Certaines de ses photos sont très intimes. Ce soi-disant **sexting** (contenu sexuel au lieu de texte) devient problématique lorsque la relation se termine. Après 3 mois, Stefan se sépare de Hans le laissant triste et en colère. Hans veut se venger de Stefan et le menace de montrer les photos à ses collègues et de les publier.

Le délit de **sextorsion** (combinaison du terme « sexe » et « extorsion » qui signifie chantage) démarre de la même manière que le sexting, doublé cependant dès le départ d'une intention criminelle. Igor rencontre Lea dans un chat. Il vit à Bienne, Lea dit qu'elle vit à Munich. Leurs conversations deviennent de plus en plus intimes et Léa avoue à un moment donné à Igor qu'elle est tombée amoureuse de lui. Igor est également tombé amoureux de Léa. Suite à la demande de Lea, il lui envoie des photos révélatrices de lui-même. Après avoir envoyé les photos, Igor reçoit un message de Lea: « Envoie-moi 1000 CHF, sinon je fais suivre les photos à tes collègues ». Le vrai nom de la correspondante d'Igor n'est pas Léa et celle-ci n'habite pas non plus à Munich, peut-être qu'elle n'est pas non plus une femme.

Le délit de **cyber-grooming** démarre de la même manière que celui de sextorsion, mais les victimes sont dans ce cas souvent mineures. Ces délits se déroulent notamment sur les forums de discussion de jeux vidéo. Au lieu d'argent, les enjeux portent sur des actes sexuels, le harcèlement, la pornographie juvénile et les abus sexuels. Les enfants sont encouragés à partager leurs expériences sexuelles antérieures, à se livrer à des actes sexuels sur eux-mêmes ou avec la complicité de tiers, ou encore à observer la perpétration d'actes sexuels. La

« communication » s'effectue via les caméras d'ordinateurs, de smartphones ou de tablettes.

Le droit pénal ne prévoit pas de réglementation spéciale pour les infractions commises dans le domaine numérique. Le **mobbing** et le **stalking** en tant que tels ne sont pas des délits criminels au sens de la loi. La loi sur l'aide aux victimes ne s'applique que si les actes de harcèlement répondent aux critères de contrainte ou de menace, ou si la victime subit de manière systématique et ciblée des atteintes à son psychisme sur une longue période de temps et que les actes peuvent de la sorte être caractérisés de lésions corporelles simples. Les normes pénales usuelles sont donc également applicables au domaine d'Internet. Dans le cas du sexting, du **cyber-grooming** et de sextorsion, la pornographie et les actes d'ordre sexuel avec des enfants sont d'autres infractions pénales qui relèvent de la législation sur l'aide aux victimes. L'atteinte à l'honneur, la violation du domaine secret ou du domaine privé ou utilisation abusive d'une installation de télécommunication s'inscrivent également dans ce contexte.

Si l'auteur des faits est connu, une action civile peut être engagée et menée à bien. Dans le cas contraire, une plainte pénale contre inconnu est parfois un moyen efficace d'identifier les auteurs. Selon le droit suisse, toute personne impliquée dans l'infraction, y compris l'exploitant de la plateforme utilisée, est passible de poursuites selon le droit civil. Les plateformes commerciales ne coopèrent généralement que sous la pression des autorités judiciaires. Les auteurs peuvent ensuite être identifiés par le biais de l'adresse IP de l'ordinateur.

Outre l'anonymat, la question des attributions en matière de compétence rend plus difficile la poursuite des auteurs de tels actes. En principe, les autorités du lieu des faits (là où l'auteur est assis devant l'ordinateur) et du lieu où le dommage est survenu (généralement le lieu de vie de la personne touchée) sont compétents.

Toutefois, pour éviter que de tels faits ne se produisent, il est important de prendre certaines précautions dans la gestion de ses propres données. Il y a lieu de veiller à ce que l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, la date de naissance et les autres données personnelles ne soient pas accessibles à tous sur Internet. Pour certains services, il est judicieux d'utiliser une adresse e-mail impersonnelle, séparée et anonyme. Si un incident devait néanmoins se produire, il convient d'agir de la même manière dans l'espace virtuel que dans l'espace réel: rompre le contact, bloquer les auteurs, informer l'environnement et obtenir des preuves. Les personnes touchées par de tels faits par le biais de WhatsApp, de chats, de Facebook, etc. doivent établir des listes des appels et des faits dans l'ordre chronologique avec mention des dates, effectuer des captures d'écran et, si possible, relever l'adresse IP. Afin de prévenir la diffusion rapide de données ou d'images intimes et de ne pas dépasser le délai de dépôt d'une plainte pénale, il convient en outre d'agir rapidement.

# PROJETS INTERNES ET EXTERNES

## Groupes de travail internes et groupes et unités spécialisés

- | Domaine mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux
- | CASEnet – logiciels spécifiques au domaine de l'aide aux victimes
- | Corporate Identity (y compris logo et brochures)
- | Groupe spécialisé violence domestique
- | Groupe spécialisé mariage forcé
- | Groupe spécialisé Stalking
- | Groupe de travail soirées d'information
- | Mise en réseau de spécialistes du domaine juridique
- | Mise en réseau de spécialistes du domaine psychologique
- | Gestion du savoir / documentation spécialisée
- | Echange entre les régions d'aide aux victimes

## Groupes de travail / groupes spécialisés et de réseautage

- | Marché des actualités, Bienne
- | Table ronde violence domestique, Bienne
- | Modèle d'intégration bernois
- | Echange avec le service social Berne et avec les maisons d'accueil pour femmes
- | Echange avec le service de la ville de Berne chargé de la violence domestique et du stalking
- | Séances avec la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)
- | Rencontres COROLA et région 2
- | Divers échanges avec les services de solidarité femmes et avec la fondation contre la violence faite aux femmes et aux enfants
- | Divers échanges avec les autorités chargées de la protection de l'enfant et de l'adulte
- | Fil rouge
- | Colloque national sur la violence domestique
- | Colloque Limita: Et si cela arrivait néanmoins?
- | Réunion de réseautage relative à la Convention d'Istanbul
- | Echange avec des avocats de l'association des avocats bernois
- | Tables rondes violence domestique: Mittelland bernois, Haute-Argovie et Emmental, Bienne, Moutier
- | Table ronde mariage forcée
- | Groupe de travail homme
- | Séance santé et violence domestique (POM)
- | Séance sur la gestion de la menace, Berne
- | Terre des Femmes
- | Réunion de réseautage (Frabina, Aidshilfe Berne, etc.)
- | Réunion de réseautage violence domestique et alcool
- | Atelier migration et violence domestique
- | Colloque mariage de mineurs
- | Colloque aide suisse contre le sida: droits sexuels
- | Campagne 16 jours contre les violences faites aux femmes

# RELATIONS PUBLIQUES

## Présentation de l'aide aux victimes et formations dans les domaines suivants:

- | Marché de l'actualité, Bienne
- | IRYS, Bienne
- | Police cantonale bernoise (divers rapports de district)
- | Violence à caractère sexuel dans le cadre de la vie nocturne, Reitschule Berne
- | Violence à caractère sexuel dans le cadre de la vie nocturne, Kultur Fabrik Lyss
- | Divers ateliers dans des écoles sur le thème «Plus envie de violence»
- | Services psychiatriques Berthoud
- | Juges non professionnels, Berne
- | Cours post diplômés, Gesundheitszentrum Pflege
- | Ateliers à la haute école spécialisée bernoise
- | Collaborateurs de différents centres de requérants d'asile
- | Régime carcéral St. Johanssen
- | Colocation femmes, Berne
- | Cours postgrade en psychiatrie
- | Campagne 16 jours contre les violences faites aux femmes
- | GIBB Berne

## Soirées d'information

Nous recevons régulièrement, de la part d'élèves, de spécialistes ou d'autres personnes intéressées, des demandes pour des interviews ou des demandes de renseignement sur la mission de l'aide aux victimes. Nous n'avons bien souvent pas suffisamment de temps pour répondre à ces questions. Pour satisfaire à ce besoin d'information, nous avons mis sur pied des soirées d'information. Notre objectif est de présenter pendant ces soirées l'offre de l'aide aux victimes à un large public et de clarifier les questions ouvertes. Les dates de ces soirées sont publiées sur notre page d'accueil ([www.opferhilfe-bern.ch](http://www.opferhilfe-bern.ch)). Cette offre a suscité un vif intérêt jusqu'à présent et nous montre qu'il y a un réel besoin d'information. Cela nous réjouit et nous encourage à maintenir l'offre.

# FORMATION CONTINUE

## Interne

- | Hygiène mentale avec Rita Scholl
- | Méthode de thérapie des traumatismes avec Madame Faïza Kaddour

## Externe

- | Act 212: Loverboy
- | Modèles bernois, délits sexuels et nouveaux médias
- | Les hommes victimes de violence domestique
- | L'aide aux victimes et les nouvelles technologies
- | Thérapie Ego-State, séminaires de base



# REMERCIEMENTS

Grâce à la collaboration de nombreuses personnes de différents domaines, nous sommes en mesure d'aider le mieux possible les personnes qui nous consultent. Je saisis l'occasion pour remercier chaleureusement:

- | les personnes victimes d'infraction pour la confiance qu'elles témoignent à nos centres de consultation;
- | la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne pour sa collaboration constructive et agréable ; nous remercions spécialement pour la prise en charge des frais de déménagement et de l'augmentation de loyer à partir de 2019. Nous apprécions cette générosité à sa juste valeur;
- | les juristes, psychologues et autres professionnels, institutions et autorités pour leur précieuse et constructive collaboration;
- | le Conseil de Fondation et les collaboratrices et collaborateurs de nos centres de consultation pour leur excellente collaboration et leur engagement sans faille dans le cadre des activités quotidiennes.



Pia Altorfer, directrice  
Berne, en mars 2019

# DONNEES STATISTIQUES 2018

## Vue d'ensemble des personnes qui ont consulté nos centres

	BOH*	SAV**	2018	2017*
Total des personnes ayant consulté	1 439	451	1 890	1 907
Déjà en consultation en 2017	540	195	735	758
Premières consultations en 2018	899	256	1 155	1 149

Il s'agit pour l'essentiel de victimes directement concernées, de survivants, ou de personnes proches de la victime telles que parents, enfants, etc., plus rarement de professionnels.

\*BOH = Beratungsstelle Opferhilfe Bern \*\*SAV = Service d'aide aux victimes Bienne

## Vue d'ensemble des infractions\*

	Personnes
Lésions corporelles	935
Extorsion/menaces/contraintes	605
Lésions corporelles par LCR	210
Atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant	128
Violences sexuelles/viols	138
Homicide	70
Autres infractions	29
Non clarifié	75
Brigandage	33
Atteinte à la liberté	26
Homicide par LCR	62
Autres délits sexuels	34
Violences sexuelles de personnes dépendantes	17
Tentative d'homicide	11
Propagation d'une maladie contagieuse	8
Enlèvement de mineurs	5
Prostitution/traité des êtres humains	3

\*prise en compte sous différentes rubriques possible



## Prestations fournies\*

	Total	Fournies par nos soins	Fournies par des tiers
Aide juridique	2327	1 618	709
Protection de l'enfant	55	55	0
Aide matérielle	274	157	117
Protection et logement	306	241	65
Aide médicale	105	84	21
Aide psychologique	1 634	1 254	380
Aide sociale	695	683	12
Autres types d'aide	226	86	140

Il ressort de ce tableau que nous fournissons nous-mêmes essentiellement une aide de départ dans les domaines juridique et psychologique ainsi qu'une aide sociale. Or, dans de nombreux cas un soutien financier est également nécessaire. On peut également constater que la mise en contact avec des professionnels externes tels que des avocats, des psychothérapeutes ou des psychiatres, représente un volet important de l'aide.

\*prise en compte sous différentes rubriques possible



## Age et sexe des personnes qui nous ont consultées

Age		en %
Jusqu'à 10 ans	54	3
De 10 à 17 ans	148	8
De 18 à 29 ans	424	23
De 30 à 64 ans	1 116	59
> 64 ans	136	7
Selon le sexe		en %
femmes	1 197	62
hommes	693	38

## Vue d'ensemble d' autres prestations fournies

	2018	2017
suite à un avis de la police, nous avons envoyé un premier courrier aux personnes concernées. Il n'y a cependant pas eu de suite	316	343
Réponses à différentes demandes (sans rapport avec des dossiers) provenant d'institutions, de spécialistes ou de particuliers	456	431
Demandes de la part des médias	22	20

Dans le cas de chaque délit susceptible de relever de l'aide aux victimes, la police demande aux personnes concernées si elles souhaitent qu'un avis soit transmis aux centres de consultation de l'aide aux victimes. Le cas échéant, un avis nous est transmis. En 2018, nous avons dans ce contexte envoyé un courrier à 316 personnes qui n'ont pas fait appel à nos services.

# COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS DES CENTRES DE CONSULTATION

## Beratungsstelle Opferhilfe Bern

- | Pia Altorfer, *assistante sociale, directrice*
- | Brigitte Gschwend Walthert, *assistante sociale, suppléante de la directrice*
- | Ursula Schnyder Etter, *assistante sociale (jusqu'au 31 juillet)*
- | Bernadette Kaufmann, *assistante sociale*
- | Gabriela Rey, *assistante sociale*
- | Gabi Aellig, *assistante sociale*
- | Anja Fercher, *assistante sociale*
- | Peter Sägesser, *assistant sociale*
- | Jannine Manser, *assistante sociale (à partir du 1er octobre)*

## Service d'aide aux victimes de Bienne

- | Pia Altorfer, *assistante sociale, directrice*
- | Jacqueline Abry Kalenga, *assistante sociale (jusqu'au 31 octobre)*
- | Janine Züger, *assistante sociale*
- | Thérèse Tolotti, *assistante sociale (à partir du 1er décembre)*

## BackOffice

- | Ursula Friedli, *gestionnaire des affaires et comptabilité, suppléante de la directrice*
- | Kathrin Kam, *gestionnaire des affaires*

## Point de contact pour les personnes directement concernées par des mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement extrafamiliaux

- | Claire Maurer, *assistante sociale*
- | Udo Allgaier, *assistant sociale*
- | Pia Altorfer, *assistante sociale, directrice*

## Unités plein temps

- | Beratungsstelle Opferhilfe Berne, *travail social*: 460 unités plein temps
- | Service d'aide aux victimes Bienne, *travail social*: 160 unités plein temps
- | Direction Berne et Bienne:: 70 unité plein temps
- | Point de contact pour les personnes directement concernées par les mesures coercitives: sur salaire horaire
- | BackOffice: 130 unités plein temps (*secrétariat et comptabilité*)

# FONDATION OPFERHILFE BERNE

## Rapport du président

Du point de vue du Conseil de Fondation, il convient de relever trois axes principaux du large éventail d'activités des centres de consultation:

### « Les centres de consultation relèvent de nouveaux défis ».

Le rapport de la directrice des centres montre les nouvelles menaces liées au monde virtuel; il parle des personnes nouvellement touchées et des nouveaux besoins en matière de consultation. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de personnes issues de l'immigration qui sont concernées par des faits relevant de l'aide aux victimes suscite également de nouveaux besoins et activités en lien avec les différents contextes culturels de ces personnes et des traumatismes souvent déjà subis.

### « Les centres de consultation rendent leurs services publics ».

Ils informent régulièrement sur l'offre de l'aide aux victimes lors de réunions d'information à l'intention d'institutions et d'organisations qui sont concernées directement ou indirectement par des mesures de soutien en faveur des personnes touchées. Le Conseil de Fondation reçoit lui aussi régulièrement un aperçu des activités en cours dans le cadre d'un exposé d'un cas concret présenté traditionnellement, depuis plusieurs années déjà, par un collaborateur ou une collaboratrice en introduction des trois séances annuelles.

### « Les centres de consultation créent de nouveaux espaces ».

Le fait, pour l'équipe de la BOH de Berne, d'avoir pris de la hauteur et d'être monté d'un étage dans des locaux plus grands a également pour but, d'une part, de mieux refléter le professionnalisme du service avec une représentativité plus appropriée et, d'autre part, de favoriser les espaces de créativité et de réflexion.

Les centres de consultation de l'aide aux victimes œuvrent officiellement sur mandat des autorités cantonales. Ils sont parfaitement conscients que les ressources publiques ne sont jamais illimitées. Néanmoins, l'aide aux victimes devra, à moyen terme, examiner dans quelle mesure les restrictions croissantes prévisibles sont compatibles avec les besoins, croissants eux aussi et tout aussi prévisibles, des personnes touchées et comment des services de qualité peuvent être fournis dans ces conditions.

Le Conseil de fondation tient à remercier les collaborateurs et collaboratrices ainsi que la direction des centres de consultation de l'aide aux victimes pour le travail fourni en 2018. Il remercie également tous les acteurs du réseau de l'aide aux victimes ainsi que les autorités cantonales grâce auxquelles le mandat conféré par la législation peut être mené à bien.



Dr. med. Peter Zingg,  
Beringen, en mars 2019

## Conseil de fondation

- | Dr. med. Peter Zingg, *président*  
*Médecin-psychiatre et psychothérapeute, Beringen*
- | Anita Herren-Brauen, *vice-présidente*  
*Agricultrice et députée au Grand Conseil, Rosshäusern*
- | Gabriele Müller, *Assistante sociale diplômée, Thierachern*
- | Hans Bernhardt-Ehrsam, *Assistant social dipl. HES, Worb*
- | Gabriela Meister, *Avocate, Ittigen*

# COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN

## Compte d'exploitation

Produits	CHF
Contributions du canton	1'118'270.52
Contributions du canton; consultation de personnes concernées par les mesures coercitives à des fins d'assistance et placement extra-familiaux	215'319.06
Autres recettes	3'309.85
<b>Total Produits</b>	<b>1'336'899.43</b>

Charges	CHF
Frais de personnel	1'154'051.75
Total autres frais d'exploitation	176'824.68
Produits étrangers à la période	2'673.00
<b>Excédent</b>	<b>8'696.00</b>



## Bilan

### Actifs

Actifs en circulation	CHF
Total liquidités	446'409.63
Total créances	41'634.50
Total créances SAP	136'232.76
Compte de régularisations actifs	25'956.10
<b>Total actifs en circulation</b>	<b>650'232.99</b>

Actifs immobilisés	
Valeurs mobilières	1'000.00
Mobilier, infrastructure informatique et véhicules	21'213.00
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>22'213.00</b>

<b>Total actifs</b>	<b>672'445.99</b>
---------------------	-------------------

### Passifs

Capitaux étrangers	CHF
Engagements à court terme vis-à-vis de tiers	58'399.40
Total dettes SAP	65'229.48
Passifs transitoires	63'592.50
<b>Total capital étranger</b>	<b>187'221.38</b>

Capital propre	
Total capital et fonds de la Fondation	259'191.45
Total fonds affectés	164'380.90
Total fonds libres	61'652.26
<b>Total capital propre</b>	<b>485'224.61</b>

<b>Total Passifs</b>	<b>672'445.99</b>
----------------------	-------------------

# DONS

## Fondation Opferhilfe Berne

En 2018, nous avons reçu des dons pour la somme de 4'682.40 francs en faveur des centres de consultation de l'aide aux victimes. En notre nom et au nom de nos clients et clientes, nous remercions de tout cœur les généreux donateurs et donatrices. Leurs noms ne peuvent pas être cités en raison de la protection des données.

## Mentions légales

*Editrice*  
Fondation Opferhilfe Bern

*Rédaction*  
Pia Altorfer

*Graphisme*  
AUGENWEIDE Werbeagentur GmbH, Zuchwil